

École secondaire Château-Jeunesse

L'harmonie et le respect: Un guide pour tous



167, promenade Centennial
Longlac, ON, P0T 2A0
807.876.1621

2024 - 2025



Mot de la direction

Bienvenue à l'École secondaire Château-Jeunesse! J'espère que vous vous êtes bien reposés durant les vacances. Je suis certain que vous allez vous amuser au secondaire. Nous offrons plusieurs choix de cours et plusieurs activités parascolaires ! Nous nous attendons à ce que vous vous impliquiez pleinement à l'école et que vous travaillez à votre plein potentiel. Faites toujours de votre mieux car ce que vous faites aujourd'hui affecte votre futur. Nous nous attendons à ce que vous soyez des citoyens responsables qui contribuent non seulement à l'école, à la communauté, au Canada mais aussi au monde entier.

Je vous souhaite une très belle année scolaire
M. Mohamed Salem Ould Mohamed, Directeur

Mission de l'école française

L'école publique de langue française est avant tout un centre d'accueil qui vise l'excellence *en français* où s'offre une éducation de qualité axée sur une ouverture d'esprit sur le monde. Elle enseigne à l'élève le respect et accepte toutes les races et les croyances religieuses. L'excellence, tant dans son approche pédagogique que dans sa transmission de valeurs, encourage le développement total de l'élève. Chaque élève est amené à devenir autonome, à réaliser son potentiel et à devenir un citoyen responsable, capable et désireux d'apporter une contribution positive à son environnement et à la société dans laquelle il/elle vit.

Vision

Être l'école de choix, reconnue pour,

- L'EXCELLENCE
- L'OUVERTURE SUR LE MONDE
- L'INNOVATION
- LE RESPECT DE SOI ET D'AUTRUI

Valeurs

Pour qu'une école ait du succès, les élèves, le personnel et les parents doivent appuyer les valeurs clairement pré-établies. Ces valeurs nous guident dans la programmation et l'établissement du climat de l'école. Nous nous basons sur les valeurs suivantes. Toutes nouvelles idées et initiatives seront examinées de près en lien avec ces valeurs.

Nous croyons :

- que nous devons préparer nos élèves en tant que citoyens.nes responsables
- que nos élèves puissent développer de grandes compétences en littératie (communication orale, lecture, écriture, écoute) et en numératie
- que les enseignants.es soient et la rétroaction sont essentiels à l'éducation d'un élève

Équité, diversité et inclusion

L'école secondaire Château-Jeunesse accueille et valorise l'unicité et l'authenticité de chaque élève qui fréquente l'école. L'école rejette et condamne toutes formes de discrimination et de racismes systémiques. L'école est engagée à promouvoir un environnement inclusif pour tous les élèves, les membres du personnel et les membres de la communauté. L'école promeut les avantages de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

Reconnaissance du travail

Critères pour recevoir ton diplôme

Afin de participer aux activités, les élèves doivent :

1. avoir complété les 30 cours nécessaires
2. avoir complété les 40 heures communautaires (2023-2024)
3. avoir réussi le TPCL
4. deux crédits / apprentissage en ligne
5. avoir complété 110 heures par cours

Progrès de l'élève

Notes de bulletins

Le tableau de conversion ci-dessous illustre la correspondance entre le niveau de rendement et les notes en pourcentage :

Niveaux de rendement	Notes en pourcentage
4+	95 - 100
4	87 - 94
4-	80-86
3+	77-79
3	73-76
3-	70-72
2+	67-69
2	63-66
2-	60-62
1+	57-59
1	53-56
1-	50-52

Évaluations

L'élève est responsable de fournir des preuves qui témoignent jusqu'à quel point il/elle a satisfait aux attentes du curriculum en fonction de l'échéancier et du format établis par l'enseignante ou l'enseignant. Il/elle comprend qu'il y aura des conséquences et/ou interventions s'il/elle ne remet pas un travail ou s'il le remet en retard.

“L'enseignant ou l'enseignante s'appuiera sur différentes considérations pour décider de la note à consigner sur le bulletin scolaire. L'enseignant ou l'enseignante utilise son jugement professionnel. Il est entendu que la note finale ne sera pas déterminée seulement par l'utilisation de calculs mathématiques.

Par exemple, l'enseignant.e pourrait considérer :

- les observations
- les conversations
- les tests/examens
- les travaux d'évaluations
- les productions
- le nombre de travaux d'évaluations non-remis
- etc.

Il est important de reconnaître que certaines preuves d'apprentissage ont une plus grande importance que d'autres”. Si vous avez des questions au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant.e.

-Faire croître le succès, Ministère de l'éducation

Travaux remis en retard ou non-soumis

L'enseignant.e établit une deuxième date de soumission pour une tâche sommative non-soumise. Cette date est irrévocable, ce qui signifie que si le travail n'est pas soumis à cette date, l'élève obtiendra un “0”.

Il est à noter qu' un plan d'intervention sera élaboré avec notre équipe de bien-être si un élève démontre plusieurs défis à ce sujet.

Conférences et rencontres

Les études démontrent que lorsqu'un élève se présente durant les conférences parents-personnels, le rendement scolaire s'améliore. Nous aurons deux rencontres par an, une au premier semestre et l'autre au deuxième. Si vous n'êtes pas disponible, nous serons content.es de répondre à vos questions spécifiques par courriel ou par appel téléphonique.

Routines et services

Activités scolaires et parascolaires

Nous offrons plusieurs activités parascolaires pour promouvoir la francophonie. Il est sous-entendu que nos élèves démontrent du respect envers tous en tout temps. Le rendement scolaire, le rapport d'assiduité ainsi que le comportement de l'élève seront observés afin de permettre à un élève de participer à de telles activités. L'approbation des membres du personnel et de la direction est nécessaire pour toutes sorties et pratiques.

Annonces

Il y aura des annonces tous les jours. Il faut bien écouter les annonces afin de ne pas manquer une opportunité. Vous pouvez aussi vous référer au site web de l'école <https://escj.grandnord.ca/>

Orienteation

Mélanie Nadon travaille en orientation. Elle peut discuter des horaires, des problèmes sociaux, des cours, de la graduation, des collèges, des universités, du monde du travail et des inquiétudes. Dans certains cas, elle pourrait aussi faire la demande d'appui externe plus intense.

Enseignante ressource

Sawdatou Touré Cheaka travaille comme enseignante-ressource. Elle peut discuter des problèmes sociaux, des inquiétudes. Dans certains cas, elle pourrait aussi faire la demande d'appui externe plus intense.

Révisions à l'horaire de l'élève

La demande de révision à l'horaire de l'élève doit être évaluée par la direction. L'élève doit avoir une raison valable ainsi que l'approbation des parents. Les demandes doivent être soumises durant les deux premières semaines du semestre.

Bureau

Le bureau est ouvert de 8h30 à 16h30 tous les jours. Le secrétariat est aussi chargé de la bibliothèque. Veuillez voir le bureau pour le prêt des manuels scolaires.

Stationnement

La sécurité des élèves est primordiale. Si vous conduisez à l'école la vitesse est de 15 km ou moins. Il y a deux places de stationnement désignées, une pour les personnes handicapées et une autre pour les **visiteurs** de l'école. Les élèves pourront aussi se stationner dans le stationnement des visiteurs.

Casiers

Un casier sera attribué à l'élève afin de ranger ses affaires. Nous recommandons l'utilisation du cadenas qui vous est remis. Nous vous demandons de signaler tout problème. Si l'élève perd le cadenas, un coût de 10\$ lui sera chargé. Les cadenas et les casiers sont la propriété de l'École secondaire Château-Jeunesse et le Conseil public grand nord. En cas de suspicion, la direction se réserve le droit de vérifier votre casier. **L'école n'est pas responsable d'objets perdus.**

Cellulaires/Tablettes/Portables

Le temps d'enseignement est important. L'utilisation du cellulaire/tablette en salle de classe **se limite aux activités pédagogiques seulement**. Ces outils doivent être placés dans un panier en rentrant en salle de classe et pour la durée du cours.

Selon le Ministère de la santé, ces appareils ne devraient être utilisés au-delà de 2 heures par jour sans lien clair à l'enseignement. L'usage de ces appareils est donc limité aux heures d'enseignement. **Les enseignants ont l'autonomie professionnelle de choisir les moments opportuns pour permettre ces appareils** en salle de classe. Le "Code d'éthique de l'utilisation du réseau" conformément à la ligne de conduite D-012 nous guidera au sujet des décisions concernant la communication numérique.

L'école n'accepte aucune responsabilité pour la perte ou le vol d'un appareil endommagé.

L'élève doit déposer son téléphone à l'endroit assigné par l'enseignant. Le téléphone ne doit pas être visible pendant les heures d'école. Si l'élève ne respecte pas ces règles, son téléphone sera conservé au bureau de la direction pendant les heures d'enseignement.

Les élèves récidivistes en ce qui concerne le dépôt de leur téléphone devront demander à leurs parents de venir récupérer l'appareil numérique au bureau.

Nourriture

La nourriture est **autorisée** seulement dans la **Cafétéria**. Donc, la nourriture est **interdite** en **salle de classe** (Laboratoire, atelier, corridors, bureau, classe, etc).

Code de conduite

Notre école est un lieu promouvant des attentes élevées envers tous. Nous vivons des activités scolaires, parascolaires et culturelles qui misent sur un développement du sens d'appartenance et un milieu d'accueil familial et chaleureux. Les membres du personnel s'approprient ces valeurs.

Le rôle du code est donc :

- d'offrir une fondation afin de développer et de maintenir un endroit sécuritaire, accueillant et organisé pour tous les membres de la communauté scolaire
- de maintenir un équilibre approprié entre les droits de l'individu et les droits collectifs
- de noter et clarifier les exigences des membres de la communauté durant les heures d'école, les sorties et durant leur temps en ligne lorsque les comportements interfèrent avec la sécurité et le climat scolaire de l'école

Droits et responsabilités

Les membres de notre communauté ont le droit...	Les membres de notre communauté ont la responsabilité...
de travailler et d'apprendre dans un endroit propice à une éducation de qualité	<ul style="list-style-type: none">• de se présenter à temps et avec outils en mains• de faire de leur mieux et de demander de l'aide lorsque nécessaire• de respecter l'environnement scolaire incluant leur apparence, et les endroits scolaires
de se faire entendre	<ul style="list-style-type: none">• d'écouter attentivement• de respecter les droits des autres pour se faire entendre• de communiquer respectueusement avec tous les membres de notre communauté scolaire
de se sentir en sécurité	<ul style="list-style-type: none">• de traiter tous les membres de la communauté scolaire avec respect• de prendre un rôle actif pour assurer la sécurité de tous• de se comporter avec respect et responsabilité en tout temps

Le non-respect des droits et des responsabilités peuvent inclure:

- **Comportement qui...**
 - nuit à l'apprentissage des autres
 - dérange le calme en salle de classe
 - pose un environnement non-sécurisé et ou défavorable au bien-être du groupe

- **Comportement comme...**
 - l'intimidation, le harcèlement, le taxage
 - la violence physique
 - les commentaires inappropriés
 - les représailles contre quelqu'un

- **Actes contre la loi comme...**
 - la possession, l'usage ou la distribution de l'alcool ou de drogues, du tabac
 - la possession ou l'usage d'armes
 - le vol ou le vandalisme
 - l'utilisation inappropriée ou malicieuse de mots ou d'images

Attentes et conséquences différenciées

Les membres de la communauté scolaire ont besoin d'appui afin de développer, démontrer et appliquer les valeurs de l'école, de responsabilité et de comportement respectueux. Nous allons modeler et promouvoir ces attentes tout au long du cheminement éducationnel. Nous nous attendons à ce que l'élève comprenne les interventions de ses actions lorsqu'il ou elle grandit physiquement et socialement. Cela étant dit, les réactions aux comportements des élèves pourraient varier selon les circonstances et selon les individus impliqués. Généralement lors du cheminement d'un élève, les attentes seront plus élevées et les interventions seront ajustées conséquemment.

Appui, interventions et discipline progressive

Les interventions ont comme but de renforcer le comportement positif et respectueux à l'école. Les interventions peuvent inclure des discussions et conversations avec le personnel, des pratiques restauratives, des services communautaires, une perte de temps libre, une exclusion, et/ou une suspension.

Autorité de la direction de l'école

La direction a le droit de discipliner ou de suspendre un élève de l'école du moment où l'élève part de la maison pour se rendre à l'école jusqu'à ce que l'élève arrive à la maison après l'école. L'autorité de la direction peut aussi s'étaler en dehors des heures d'école et lorsque des comportements affectent le climat scolaire de façon négative ou défavorable.

Lignes directrices et attentes

Ces lignes devraient être utilisées comme outils d'appui pour mieux comprendre les attentes scolaires et la communauté scolaire. Elles incluent les comportements de base. Elles ne représentent pas une liste exhaustive de comportements exigés à Château-Jeunesse.

Assiduité

À l'École secondaire Château-Jeunesse, nous croyons que le succès académique a un lien direct avec l'éthique de travail et la participation en salle de classe. Nous croyons que l'appui des parents est primordial. L'élève doit arriver à temps et éviter les absences sans raison valable. Les absences affectent le rendement; l'élève manque une opportunité d'apprentissage qui ne peut être reproduit chaque fois qu'il ou elle s'absente de l'école. Les élèves doivent compléter 110 heures par cours à l'école secondaire pour recevoir un crédit. Il est à noter que si l'élève s'absente trop souvent il / elle est à risque de ne pas réussir son cours. Des interventions seront prises avec l'élève et la famille si nécessaire pour éviter un échec.

Retards

Lorsque l'élève s'absente ou arrive en retard à ses cours, il/elle est responsable de reprendre les tâches manquées. Il/elle doit se présenter avec tous les outils nécessaires en mains, sans déranger les autres lorsqu'il/elle entre. (Ce n'est pas le temps de parler aux autres). Il incombe à l'élève d'approcher l'enseignant.e du cours en question afin de s'informer des tâches à compléter à la fin de la période.

Absences durant la journée

Les élèves qui désirent quitter les lieux scolaires durant l'heure du dîner doivent présenter une note de consentement au bureau. Les parents doivent avertir

l'école lorsque leur enfant s'absente. L'élève doit présenter un billet de sortie à son enseignant avant de quitter la classe.

Cigarettes, tabacs et vapotage

Il est interdit de fumer et de consommer du tabac dans les installations et sur le terrain de l'école. Il est également interdit de vapoter sur les lieux.

Stupéfiants

La possession ou l'usage d'alcool ou de stupéfiants est interdite. Ces incidents mènent à une suspension selon la Loi sur l'Éducation (discipline progressive et sécurité dans les écoles).

Matériel scolaire

L'élève doit respecter et remettre en bon ordre tout le matériel scolaire emprunté, p.ex. des manuels scolaires, une calculatrice, un ordinateur... Si l'élève endommage ou perd le matériel susmentionné, il doit s'assumer de rembourser le coût de l'objet. Aucun manuel ne sera prêté à un élève avant que la facture soit payée.

Matériel informatique

Les ordinateurs et l'Internet doivent être utilisés de façon appropriée en respectant la ligne de conduite d'utilisation des ordinateurs ou le contrat signé.

Plagiat et tricherie

L'élève recevra une formation en début de cours pour éviter le plagiat et la tricherie. Si l'élève copie un auteur ou lui-même, ou s'il triche après avoir reçu la formation en début de semestre, il aura la chance de refaire son travail. Si l'élève plagie une deuxième fois, il recevra une note de "0".

Examens

Il y a deux périodes d'examen à l'école. Les examens valent 30 pourcent de la note finale. Un élève qui manque un examen doit présenter un billet médical. Les élèves doivent se présenter pour les examens.

Bicyclettes

Nous encourageons l'utilisation de bicyclette comme mode de transport, par contre nous ne pouvons pas être responsable de la perte, du vandalisme ou du vol. Les bicyclettes ne doivent pas être utilisées dans la cour ou le terrain de stationnement. Il est interdit de faire des sauts etc. sur tout terrain de l'école.

Moto à Quatre Roues

La moto à quatre roues est **interdite** sur tout terrain de l'école pour les élèves qui sont âgés de **moins de 16 ans**.

Vandalisme, violence, taxage, harcèlement

Tous actes de vandalisme, violence ou intimidation pourraient provoquer la discipline immédiate. Les actes commis à la personne ou à la propriété de façon directe, indirecte ou par médias sociaux peuvent avoir comme conséquence une suspension. De plus, la police pourrait être impliquée.

Code vestimentaire de l'école secondaire Château-Jeunesse

La tenue vestimentaire des élèves doit être conforme aux normes du code vestimentaire du conseil scolaire telles qu'énoncées ci-dessous.

Les élèves doivent porter des vêtements qui :

- recouvrent la poitrine, la région pelvienne et les fesses tout en étant opaques. On ne devrait pas voir les sous-vêtements.
- ne représentent pas ou ne font pas la publicité pour la consommation d'alcool, de tabac, de marijuana, de drogues ou autres substances contrôlées.
- ne font pas la promotion de violence, d'acte criminel ou illégal, d'actes sexuels ou pornographie, de haine ou de vulgarité
- ne contiennent pas ou font la promotion de haine ciblant des groupes en fonction de leur race, leur couleur, leur appartenance ethnique ou culturelle, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur appartenance religieuse, leur apparence physique, leur handicap ou tout autre groupe protégé
- respectent les critères de santé et sécurité selon le type d'activités éducatives (p. ex : porter un maillot de bain lors d'une activité de natation, porter des vêtements de protection lors de projets de soudure, etc.)
- respectent les valeurs du conseil scolaire en terme de promouvoir un environnement respectueux, accueillant, équitable et inclusif aux différences sociales et culturelles

Le visage de l'élève doit être entièrement visible en tout temps

Toute exception au code vestimentaire devra être approuvée par la direction de l'école ou son délégué et devra être conforme aux politiques et aux valeurs du Conseil scolaire ainsi qu'à la Charte canadienne de droits et libertés et au Code des droits de la personne.